

**FINANCIERE TEISSEIRE HOLDING**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 185 000 euros  
Siège social : 3, square Gambetta  
11 000 CARCASSONNE  
RCS CARCASSONNE 824 302 038

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 juillet à 11 heures,

les associés de la Société FINANCIERE TEISSEIRE HOLDING se sont réunis en assemblée générale au siège social de l'entreprise sur convocation de la Présidence.  
Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 11 juillet 2025.

Sont présents et représentés :

M. Eric TEISSEIRE, associé et Président, propriétaire de 17 900 actions.

Mme Martine TEISSEIRE, associé, propriétaire de 600 actions est absente à l'assemblée générale.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance.  
M. Eric TEISSEIRE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 17 900 actions, sur les 18 500 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidence met à la disposition des associés :

un exemplaire de la lettre de convocation des associés;  
statuts de la Société ;  
feuille de présence à l'assemblée ;  
texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert de siège social et établissement principal.
- Ouverture d'un établissement secondaire.
- Modifications corrélatives des statuts.

Après échange de vues et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, décident le transfert du siège social et établissement principal, à compter de ce jour.

Le nouveau siège est donc fixé : 9, rue des Colonnes – 75 002 PARIS.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence, ils décident de procéder à la modification de l'article 3 des statuts de la façon suivante :

### ***« Article 3 – SIEGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé : 9, rue des Colonnes – 75 002 PARIS.*

***Le reste sans changement »***

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

Les associés, décident de l'ouverture d'un établissement secondaire sur la commune de Carcassonne, à compter de ce jour.

L'adresse de cet établissement est fixée au : 6, rue Fédou – 11 000 Carcassonne.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Les associés prennent acte de la fin de mission du commissaire aux comptes titulaire, M. Massar YASSINE, et de celle du commissaire aux comptes suppléant, la société « FIDESCO », avec effet à la clôture de l'exercice 2021, soit au 31 décembre 2021, et constate qu'il ne sera procédé à aucune nomination en remplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Les associés donnent au gérant ou au mandataire de son choix les pouvoirs nécessaires pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi et relatives aux résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures après que le présent procès-verbal ait été dressé et signé.

**Eric TEISSEIRE**

DocuSigned by:  
**ERIC TEISSEIRE**  
CF7614F218A5467...